



CANDIDATURE A L'ENTREE EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE FOOTBALL

Introduction :

La section sportive scolaire de football mixte labélisée « **Pôle de Performance Fédérale** » du Collège Paul Langevin d'Avion (ouverte depuis la rentrée 2004) accueille des élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} désireux de se perfectionner et de s'éduquer à la pratique du football, tout en suivant normalement l'ensemble des études du premier cycle du second degré.

L'entrée et le maintien dans cette section sont non seulement conditionnés par un très bon niveau de pratique de football mais aussi et surtout par un dossier scolaire solide que ce soit sur le plan du travail, des résultats ou du comportement.

Les candidats :

Conditions d'admission :

- Les élèves (**filles ou garçons**) issus de CM2, 6^{ème} et 5^{ème} ayant un très bon niveau en football (licenciés en club prioritairement) mais aussi une maturité attestée par leur comportement et leurs résultats scolaires et sportifs.
- S'inscrire aux tests de sélection organisés par le collège sous la responsabilité d'un Conseiller Technique de la Ligue de Football permettant de dégager les candidats les plus aptes physiquement et techniquement.
- Constituer un dossier de candidature avec les pièces demandées.
- Être apte médicalement à suivre une formation football soutenue.

Organisation générale de la section :

Formation scolaire :

Les cours sont absolument identiques à ceux suivis par les élèves du collège y compris les cours d'E.P.S (4h en 6^{ème} et 3h en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}).

Horaires : Les cours ont lieu de 8h à 11h55 et de 13h25 à 16h25 ou 17h20 selon l'emploi du temps des élèves du lundi au vendredi (mercredi 8h – 11h55)

Les langues vivantes étudiées sont **UNIQUEMENT** :

- LV1 : Anglais
- LV2 : Espagnol

Etant donné le volume horaire des entraînements, l'option Latin/Grec (ou d'autres options) ne sont pas envisageables.

Formation sportive :

6^{ème} et 5^{ème} : 4 heures d'enseignement pratique du football (2 entraînements) les mardis de 10h à 12h et jeudis de 15h30 à 17h30 (sous réserve de changements possibles).

4^{ème} et 3^{ème} : 6 heures d'enseignement pratique du football (3 entraînements) les lundis, mardis et vendredi 15h30-17h30 (sous réserve de changements possibles).

Les entraînements sont encadrés par des éducateurs, tous Brevet d'Etat (DES, BEF et BMF).

Il y a lieu de préciser que la présence aux entraînements (même blessés), la participation aux compétitions U.N.S.S. et l'inscription dans un club de football de son choix sont **obligatoires**.

Régime scolaire :

Le collège ne possédant pas d'internat, en cas d'éloignement, les élèves peuvent prendre leur repas à la ½ pension (sauf le mercredi). Il est donc souhaitable lors du dépôt des candidatures d'avoir réfléchi aux temps de trajets éventuels.

Démarches à suivre pour la demande de dérogation au collège Langevin Avion :

IMPORTANT : Pour les élèves « hors secteurs » et acceptés en section sportive, **vous devez solliciter OBLIGATOIREMENT une dérogation** (en utilisant le critère «6 – Elève suivant un parcours scolaire particulier») auprès de l'école ou du collège où est scolarisé votre enfant, pour intégrer notre collège à la rentrée.

Dépôt des dossiers de candidature :

Pour tous les niveaux, les dossiers de candidature sont **OBLIGATOIREMENT À DEPOSER au Collège Paul Langevin d'Avion par un responsable légal.**

Accueil : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30 et de 13h à 17h et mercredi de 8h à 12h. (Ne pas hésitez à contacter le secrétariat du collège en cas de difficultés).

Une convocation **obligatoire pour passer les tests sportifs*** vous sera alors remise le jour du dépôt de votre dossier avec le détail de ces journées.

Date limite de retour des dossiers complets :
MERCREDI 12 AVRIL 2023

Le dossier **complet** devra impérativement comporter :

- La fiche de candidature ci-jointe (avec photo récente) dûment complétée (**par informatique de préférence**) par le responsable légal, l'entraîneur de club (si le joueur est licencié) et le professeur responsable de la classe.
- la photocopie (ou attestation) de la licence de football 2022-23 du club **recto-verso OU**, pour les élèves non licenciés en club, un certificat médical de « non contre-indication à la pratique intensive du football »
- Photocopies des bulletins des 2 premiers trimestres (ou du 1^{er} semestre) **de l'année scolaire en cours.**

***Les Tests sportifs auront lieu :**

Le Vendredi 5 mai 2023 (pour l'entrée en 6^{ème})

Le Mardi 9 mai 2023 (matin pour l'entrée en 5^{ème} et après-midi pour l'entrée en 4^{ème}).

A NOTER : Un accueil des parents et enfants pour une visite de l'établissement se fera le **mercredi 29 mars après-midi (départ des visites à 13h30)**. Inscription obligatoire au préalable au secrétariat du collège (soit au moment du dépôt du dossier soit par mail ou téléphone).

Après étude des résultats sportifs et des dossiers scolaires par la commission de recrutement, un avis d'acceptation ou de refus vous sera communiqué par mail ou par courrier.

Les admissions en section sportive deviendront officielles :

- après la décision d'orientation du conseil de classe du collège ou de l'école d'origine
- après acceptation par le rectorat de la demande dérogation pour le collège
- après retour du dossier d'inscription d'entrée au collège pour la rentrée 2023.

Pour la rentrée 2023 : une fiche médicale d'entrée en section sportive football (qui vous sera remise lors d'une réunion d'informations en juin 2023) complétée **OBLIGATOIREMENT** par un médecin spécialiste de médecine sportive et accompagnée d'un électrocardiogramme de contrôle vous sera également demandée ainsi que l'inscription de votre enfant à un club de football de votre choix.